

**COMPTE RENDU PARTIEL
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 12 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CHEVILLY dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert JOLLIET, Maire.

Présents : Mme N. JOVENIAUX, Mme B. BLAIN, M. D. HOARAU, Mme S. GAUTHIER, M. F. CAUCHOIS, Mme M.S. VENNEKENS, M. A. BUFFONI, Mme M. MOUSSET.

Absents :

Mme B. PRÉVOST donne procuration à Mme N. JOVENIAUX

Mme F. JAMET donne procuration à Mme M. MOUSSET

M. D. HÉNAULT donne procuration à Mme B. BLAIN

M. J.P. MATHIEU donne procuration à M. F. CAUCHOIS

Mme M.N. DEFORGES

Mme S. TILLAY

Secrétaire de séance : M. D. HOARAU

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du CCAS du 29 mars 2023.

2023/12 - Objet : secours exceptionnel : financement du Brevet Sécurité Routière

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant du Département du Loiret pour une famille laquelle sollicite une participation de 250,00 € de la part de la commune pour l'inscription de monsieur au Brevet Sécurité Routière. Le coût total de cette formation est de 300 €.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné les ressources des intéressés :

↳ **DÉCIDE à l'unanimité** de prendre en charge la somme de 150,00 €. Cette somme sera versée directement à Saran Conduite 585 ancienne route de Chartres à Saran.

Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2023/13 - Objet : Appel de fonds FAJ / FUL 2023

Le Président donne lecture du courrier émanant du Conseil Départemental concernant les dispositifs sociaux en faveur du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), du fonds unifié logement (FUL) et des dispositifs solidarité énergie, eau.

Dans le but d'aider les personnes en difficulté,

La Commission, à l'unanimité :

↳ **DÉCIDE à l'unanimité** de participer à ces aides, soit pour l'année 2023 :

♦ FAJ → 0,11 € x 2 671 habitants = **293,81 €**

♦ FUL → 0,77 € x 2 671 habitants = **2 056,67 €**

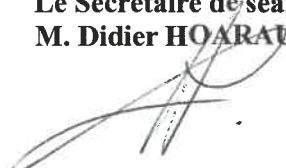
Vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Divers : Néant

Fin de la séance : 19h00

Fait à Chevilly, le 18 avril 2023

**Le Secrétaire de séance,
M. Didier HOARAU**



**Le Maire,
Hubert JOLLIET**

